

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES ANIMALES (FUMIERS de CHEVAL)

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°3 : Fumiers compostés

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Fumier de cheval brut ayant subi un procédé de compostage caractérisé sans ajout de matières végétales
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication /Lot de production :	BE_CFUMC_0225-0325
Lot de commercialisation n° :	BE_CFUMF2026

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	53,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	27,0%	≥ 20 %
	pH	8,0	
	C / N	14,1	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-NO}_3^- + N\text{-NH}_4^+$	1,2%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	1,2%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,60%	< 3%
	K ₂ O (% sur M.B.)	2,40%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,01%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,01%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,04%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	5,0%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	1,2%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	5,9%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,8%	
	Cellulose (% sur M.B.)	6,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,2%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	73,4%	

Conseil d'utilisation maraîchage :	En entretien : jusqu' à 3 L /m²
------------------------------------	---------------------------------

Indications spécifiques :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropre à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
---------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	---

Mis sur le marché par :	 <u>Siège :</u> 1, route de Ruedersbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu <u>Contact agronomique :</u> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES ANIMALES (FUMIERS de CHEVAL)

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°3 : Fumiers compostés

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Fumier de cheval brut ayant subi un procédé de compostage caractérisé sans ajout de matières végétales
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication /production :	CAF0225-0325
Lot de commercialisation n° :	CAF2026

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	69,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	31,0%	≥ 20 %
	pH	7,1	
	C / N	12	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-}NO_3^- + N\text{-}NH_4^+$	1,6%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	1,6%	
	P_2O_5 (% sur M.B.)	0,88%	< 3%
Inertes (% sur MS)	K_2O (% sur M.B.)	2,50%	< 3%
	Verres et métaux > 2 mm	0,00%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	6,2%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	9,7%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	5,9%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,8%	
	Cellulose (% sur M.B.)	6,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,2%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	73,4%	

Conseil d'utilisation maraîchage :	En entretien : jusqu'à 3 L /m²
------------------------------------	--------------------------------

Indications spécifiques :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropre à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
---------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	---

Mis sur le marché par :	 Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	---

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES ANIMALES (FUMIERS de CHEVAL)

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°3 : Fumiers compostés

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Fumier de cheval brut ayant subi un procédé de compostage caractérisé sans ajout de matières végétales
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication /production :	CAF0225-0325
----------------------------------	--------------

Lot de commercialisation n° :	CAF2026
-------------------------------	---------

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	69,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	31,0%	≥ 20 %
	pH	7,1	
	C / N	12	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-}NO_3^- + N\text{-}NH_4^+$	1,6%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	1,6%	
	P_2O_5 (% sur M.B.)	0,88%	< 3%
Inertes (% sur MS)	K_2O (% sur M.B.)	2,50%	< 3%
	Verres et métaux > 2 mm	0,00%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	6,2%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	9,7%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	5,9%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,8%	
	Cellulose (% sur M.B.)	6,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,2%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	73,4%	

Conseil d'utilisation maraîchage :	En entretien : jusqu'à 3 L /m²
------------------------------------	--------------------------------

Indications spécifiques :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropre à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
---------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	---

Mis sur le marché par :	 Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES ANIMALES (FUMIERS de CHEVAL)

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°3 : Fumiers compostés

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Fumier de cheval brut ayant subi un procédé de compostage caractérisé sans ajout de matières végétales
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication /production :	CAF0225-0325
----------------------------------	--------------

Lot de commercialisation n° :	CAF2026
-------------------------------	---------

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	69,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	31,0%	≥ 20 %
	pH	7,1	
	C / N	12	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-}NO_3^- + N\text{-}NH_4^+$	1,6%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	1,6%	
	P_2O_5 (% sur M.B.)	0,88%	< 3%
Inertes (% sur MS)	K_2O (% sur M.B.)	2,50%	< 3%
	Verres et métaux > 2 mm	0,00%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	6,2%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	9,7%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	5,9%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,8%	
	Cellulose (% sur M.B.)	6,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,2%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	73,4%	

Conseil d'utilisation maraîchage :	En entretien : jusqu'à 3 L / m ²
------------------------------------	---

Indications spécifiques :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropres à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
---------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	 AGRIVALOR® HIRSINGUE <u>Siège :</u> 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu <u>Contact agronomique :</u> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.